



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.
DES PYRENEES ORIENTALES**

Association Loi 1901
Siège social : Ecole Lamartine Pasteur
7, rue Déodat de Séverac
66000 PERPIGNAN

Exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES PYRENEES ORIENTALES

Association Loi 1901

Siège social : Ecole Lamartine Pasteur

7, rue Déodat de Séverac

66000 PERPIGNAN

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Pyrénées Orientales relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 272 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 283 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 270 comptes rendus financiers sur les 288 attendus lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 10 139,23 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans des comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan figure, pour une somme de 3 501,40 €, le total des écarts créditeurs, constatés dans des comptes rendus financiers ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 17 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	243 942	229 212
Terrains					Report à nouveau	1 393 696	1 405 363
Constructions					Résultat de l'association	29 591	-17 691
Matériels d'activités	28 000	27 686	314	501	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	22 605	22 372	233	490	Total	1 667 228	1 616 883
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés	10 565	10 565
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	50 604	50 058	546	991	Provisions pour charges	3 073	1 896
					Total	13 638	12 460
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	6 773		6 773	4 040	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	310		310	382	Fournisseurs	3 780	3 540
Comptes courants OCCE	2 334		2 334	2 438	Dettes fiscales et sociales	2 869	2 524
Autres créances (dont erreurs débitrices)	10 190		10 190	123	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	1 727 601		1 727 601	1 716 821	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	60 481	89 602
Charges constatées d'avance	241		241	215	Produits constatés d'avance		
Total	1 747 450		1 747 450	1 724 019	Total	67 130	95 666
TOTAL	1 798 054	50 058	1 747 996	1 725 010	TOTAL	1 747 996	1 725 010

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	731 213	645 060
Ventes de produits	713 340	646 778
Prestations de service et animations	308 396	227 305
Subventions d'exploitation	311 508	317 535
Dons et Mécénat		
Contributions financières	178 321	114 566
Autres produits	3 286	6 079
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	2 246 063	1 957 322
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	341 297	370 236
Variation des stocks de fournitures à céder	-2 733	-653
Autres achats et charges externes	1 731 534	1 366 788
Aides financières	1 918	1 020
Impôts et taxes	1 520	1 449
Salaires	19 110	16 490
Charges sociales	3 588	3 201
Cotisations reversées	41 660	116 353
Autres charges	1 372	558
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	56 558	62 127
Dotations aux dépréciations et provisions	1 178	578
Report en fonds dédiés		4 667
Total	2 197 001	1 942 814
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	49 062	14 508
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	13 240	11 585
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	13 240	11 585
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	13 240	11 585
RESULTAT COURANT (I + II)	62 302	26 093
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	134 615	86 235
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	134 615	86 235
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	167 326	130 019
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	167 326	130 019
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-32 711	-43 785
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	29 591	-17 691
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	133 073	152 488
Total	133 073	152 488
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	133 073	152 488
Total	133 073	152 488

ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 747 996,10 €	1 725 009,58 €
Résultat de l'exercice :	29 590,58 €	-17 691,24 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	283	288
dont coopératives et foyers agrégés :	272	270
dont coopératives et foyers non agrégés :	11	18
Nombre de coopérateurs :	40 702	40 475
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 939	4 645
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	133 073 €	152 488 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une reprise des activités pédagogiques dans les coopératives (hausse des dépenses +27,3%) et un retour à un résultat agrégé positif.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.												
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.												
Résultat exercice :	29 590,58	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>11 050,71</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>18 539,87</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	11 050,71	pour le siège départemental	18 539,87	pour les C.R.F. agrégés		
{	dont												
}	dont												
11 050,71	pour le siège départemental												
18 539,87	pour les C.R.F. agrégés												
Autres créances :	10 190,48	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>51,25</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>10 139,23</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	51,25	pour le siège départemental	10 139,23	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.		
{	dont												
}	dont												
51,25	pour le siège départemental												
10 139,23	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.												
entre total actif et total passif constatés dans													
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.													
Autres dettes :	60 481,34	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>56 979,94</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>3 501,40</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	56 979,94	pour le siège départemental	3 501,40	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.		
{	dont												
}	dont												
56 979,94	pour le siège départemental												
3 501,40	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.												
entre total actif et total passif constatés dans													
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.													
Disponibilités :	1 727 601,20	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>322 003,37</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>1 405 597,83</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>5 167,64</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	322 003,37	pour le siège départemental	1 405 597,83	pour les C.R.F. agrégés,	5 167,64	par C.R.F. agrégé.
{	dont												
}	dont												
322 003,37	pour le siège départemental												
1 405 597,83	pour les C.R.F. agrégés,												
5 167,64	par C.R.F. agrégé.												
soit en moyenne environ													

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	56 557,97	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>482,67</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td>56 075,30</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	482,67	pour le siège correspondant aux amortissements	56 075,30	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements				
{	dont														
}	dont														
482,67	pour le siège correspondant aux amortissements														
56 075,30	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements														
soit en moyenne environ															
Total des produits :	2 393 917,85	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>206,16</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> <tr><td>117 918,36</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>2 275 999,49</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>8 367,65</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	206,16	par C.R.F. agrégé.	117 918,36	pour le siège départemental	2 275 999,49	pour les C.R.F. agrégés,	8 367,65	par C.R.F. agrégé.
{	dont														
}	dont														
206,16	par C.R.F. agrégé.														
117 918,36	pour le siège départemental														
2 275 999,49	pour les C.R.F. agrégés,														
8 367,65	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
Total des charges :	2 364 327,27	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>106 867,65</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>2 257 459,62</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>8 299,48</td><td>par C.R.F. agrégés</td></tr> <tr><td>68,16</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	106 867,65	pour le siège départemental	2 257 459,62	pour les C.R.F. agrégés,	8 299,48	par C.R.F. agrégés	68,16	par C.R.F. agrégé.
{	dont														
}	dont														
106 867,65	pour le siège départemental														
2 257 459,62	pour les C.R.F. agrégés,														
8 299,48	par C.R.F. agrégés														
68,16	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
Résultat net moyen :															

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,7	0,7
Total	1,7	1,7

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	283	288
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	281	247
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	43	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	2	241
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	9	4
Participants aux séances de formation (estimation)	233	52

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	243 942	229 212
Terrains					Résultat du siege de l'association	11 051	14 729
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	28 000	27 686	314	501	Total	254 992	243 942
Autres immobilisations corporelles	22 605	22 372	233	490	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	10 565	10 565
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	3 073	1 896
Total	50 604	50 058	546	991	Total	13 638	12 460
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	6 773		6 773	4 040	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	310		310	382	Fournisseurs	3 780	3 540
Comptes courants OCCE	2 334		2 334	2 438	Dettes fiscales et sociales	2 869	2 524
Autres créances	51		51	123	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	322 003		322 003	343 879	Autres dettes	56 980	89 602
Charges constatées d'avance	241		241	215	Produits constatés d'avance		
Total	331 713		331 713	351 077	Total	63 629	95 666
TOTAL	382 317	50 058	332 259	352 068	TOTAL	332 259	352 068

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	79 469	77 347
Ventes de produits	3 583	1 439
Prestations de service et animations	13 974	12 110
Subventions d'exploitation	1 916	5 891
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 430	2 130
Autres produits	3 286	6 079
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	104 658	104 995
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 683	1 459
Variation des stocks de fournitures à céder	-2 733	-653
Autres achats et charges externes	27 595	24 876
Aides financières	1 918	1 020
Impôts et taxes	1 520	1 449
Salaires	19 110	16 490
Charges sociales	3 588	3 201
Cotisations reversées	47 040	46 951
Autres charges	1 372	558
Dotations aux amortissements	483	1 078
Dotations aux dépréciations et provisions	1 178	578
Reports en fonds dédiés		4 667
Total	106 753	101 674
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-2 095	3 322
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	13 240	11 585
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	13 240	11 585
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	13 240	11 585
RESULTAT COURANT (I + II)	11 145	14 907
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	21	367
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	21	367
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	115	545
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	115	545
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-94	-177
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	11 051	14 729
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	24 750	24 750
Total	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	24 750	24 750
Total	24 750	24 750



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de **11 050,71 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	27 961,41	38,31		27 999,72
Agencements & aménagements divers	505,33			505,33
Matériel de transport				
Matériel informatique	17 201,90			17 201,90
Mobilier de bureau	4 897,27			4 897,27
Immobilisations en cours				
Total	50 565,91	38,31		50 604,22

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions : complément malle pédagogique Afrique

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	27 460,48	225,60		27 686,08
Agencements & amén. divers	10%	172,18	168,44		340,62
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	17 045,33	88,63		17 133,96
Mobilier de bureau	20%	4 897,27			4 897,27
Total		49 575,26	482,67		50 057,93

2. Immobilisations financières

Néant



3. Stocks

FEDERATION (agendas, livret du Maître, cahiers de compta ...)	3663.45
PROTOSFILM (rouleaux adhésif pour couverture)	309.68
Kits pédagogiques Portés Disparus	<u>2800.00</u>
TOTAL	6773.13

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	310,20		310,20
Total	310,20		310,20

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE	2304,00
UR Auvergne	<u>30,00</u>
	2334,00

6. Autres créances

Fournisseurs débiteurs	51,25
------------------------	--------------

7. Trésorerie

Parts sociales BPS	6075.00
Banque BPS	160214.58
Compte BPS carte bleue	589.17
Banque CCP	8028.06
Crédit coopératif	1397,77
Livret A	80612.50
Caisse	0.00
Intérêts à recevoir	3228.70
COMPTE ERASMUS siège	<u>61857.59</u>
	322003.37

10. Charges constatées d'avance

Abonnements divers : Cahiers Péda, Microsoft, MTM LOC	<u>240.80</u>
	240.80

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litige coopérative Boussiron				
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 895,71	1 177,76		3 073,47
Provisions pour charges	1 895,71	1 177,76		3 073,47
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 895,71	1 177,76		3 073,47

Dotations / reprises d'exploitation	1 177,76
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	1 177,76

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	
Total	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS EE JJ ROUSSEAU	4 667,08	4		4 667,08
ERASMUS Mat Jules FERRY	1 812,04			1 812,04
ERASMUS Prim. Casal St Estève	4 085,38			4 085,38
ERASMUS Boussiron				
Total	10 564,50			10 564,50

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Factures non parvenues	<u>3780.00</u>
	3780.00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	369.16
Charges Congés Payés	78.56
Urssaf	514.00
Retraite complémentaire (retraite +prévoyance)	326.31
Mutuelle Harmonie	0.00
Prévoyance	82,68
Médecine du travail	0,00
Uniforination	206.84
Autres : Impôts Produits financiers	<u>1291.24</u>
	2868.75

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant



8. Autres dettes

Coopératives créditrices (Erasmus à reverser pour l'essentiel)	45828,93
Soldes coopératives fermées	<u>11151,01</u>
	56979,94

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	40 702	40 475
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,79 €	0,74 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	79 468,90	77 346,70
Cotisations versées à la Fédération	47 214,32	46 951,00
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	47 214,32	46 951,00

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères Erasmus		4 667,08
SUBVENTION MINISTÈRES (FDVA) et divers		624
Subventions conseil départemental (mission sociale)	1 916,00	600
Subventions communes		
Subvention IDEA		
Autres subventions aide CUI-CAE		
Total	1 916,00	5 891,08
Dont versées aux coopératives	1 916,00	1 004,00

3. Contributions financières

DONT Aides Fédération OCCE :

_ Aide EBP	300,00
- Aide CAC	<u>2130,00</u>
	2430,00

4. Aides financières

Divers (Erasmus)	2,32
Subventions reversées aux coopératives (Mission sociale)	<u>1916,00</u>
	1918,32

4. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	12,50
Produits exceptionnels divers	<u>8,17</u>
	20,67

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	96,94
Diverses charges exceptionnelles	<u>17,62</u>
	114,56

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restantes dues sont : **3175.20**

Photocopieur (redevances annuelles de : **907.20 €**. Echéance du contrat : 04/2027)

(226.80 Trim x 4)

Contrat sur 5 ans 4 536 euros (première échéance trimestrielle, Avril 2022)

Annexe du siège départemental



2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de PERPIGNAN, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 7 rue Déodat de Séverac, 66000 PEPRIGNAN (environ 175 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **BANQUE POPULAIRE DU SUD :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire (convention du 07/06/2017). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	245 cptes coop centrales sur 318 cptes au total + siège	241 cptes coop centrales sur 342 cptes au total + siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 184 769,53	1 170 000,15
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	13 239.79	11 585.14
Montant des impôts dus par l'AD	1 123.00	1 092.69
Montant des intérêts acquis nets après impôts	12 116.79	10 492.45
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque POSTALE : NON MUTUALISE pas de convention**

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	37 cptes coop + compte siège	43 cptes coop + compte siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	211 193,07	213 676,60
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	N/A	N/A
Montant des impôts dus par l'AD	N/A	N/A
Montant des intérêts acquis nets après impôts	N/A	N/A
Pourcentage perçu par le siège	N/A	N/A